

PROVINCE DE QUÉBEC **SÉANCE ORDINAIRE**
CORPORATION MUNICIPALE DE ST-NARCISSE **1^{er} OCTOBRE 2018**
MRC DES CHENAUX, COMTÉ DE CHAMPLAIN

À une séance ordinaire du Conseil de cette municipalité, tenue au 290, rue Principale, le lundi 1^{er} octobre 2018 à 19h30, sont présents, mesdames les conseillères Nathalie Jacob et Linda MacCulloch et messieurs les conseillers Daniel Bédard, Michel Larivière et Gilles Gauthier, tous formant quorum sous la présidence de monsieur Guy Veillette maire.

Monsieur Stéphane Bourassa, directeur général, est aussi présent.

Monsieur Guy Veillette, maire, ouvre la séance à 19h30 en souhaitant la bienvenue aux personnes présentes et fait la lecture d'un petit texte de réflexion.

Monsieur Guy Veillette, maire, motive l'absence de monsieur Denis Chartier qui est absent pour des raisons de travail.

2018-10-01

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par madame Nathalie Jacob,

Appuyé par madame Linda MacCulloch

Et résolu :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que lu et rédigé;

QUE cet ordre du jour soit annexé à la page 478 du présent procès-verbal pour faire partie de la présente résolution comme s'il était ici au long reproduit.

Adoptée à l'unanimité

2018-10-02

Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 4 septembre 2018 et de la séance extraordinaire du 27 septembre 2018

Il est proposé par monsieur Michel Larivière,

Appuyé par monsieur Daniel Bédard

Et résolu :

QUE les procès-verbaux des assemblées du 4 septembre et du 27 septembre 2018 soient adoptés tels que rédigés, ces derniers ayant été transmis par courrier électronique le 7 septembre 2018 et le 28 septembre 2018 et déposés dans un dossier électronique partagé aux membres du Conseil, avec dispense de lecture.

Adoptée à l'unanimité.

(CORRESPONDANCE)

CORRESPONDANCE

- De la fondation SSS de l'Énergie nous sollicitant financièrement et nous informant que les dons amassés serviront à l'achat d'un appareil d'échographie portatif et d'un électrocardiographe afin de bonifier les soins qu'elle offre à la population.
- De monsieur Horacio Arruda, sous-ministre adjoint, nous informant d'un programme de financement dans le cadre de la Stratégie québécoise de réduction de l'herbe à poux et autres pollens allergènes (SQRPA).
- De madame Sylvie Gamache, conseillère en communications de la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie, invitant la population à une journée portes ouvertes, dimanche 21 octobre 2018, de 10h à 16h, cette journée permettra de voir ce qu'il advient des bacs bleus, bac à déchets, des résidus de rénovation et des boues de fosse septique.
- Madame Sophie Desfossés, chef de division Loisirs de la Ville de Trois-Rivières, sollicite une rencontre d'une durée d'environ 2 heures avec monsieur Guy Veillette, maire, concernant l'utilisation des infrastructures de la Ville de Trois-Rivières par des non-résidents du territoire trifluvien. Pour programmer la rencontre, contactez madame Colombe Déziel au 819 372-4621, poste 4291.

INFORMATION SUR LES DOSSIERS EN COURS

MRC des Chenaux, amendement au schéma d'aménagement et de développement révisé

La MRC des Chenaux a adopté le projet de règlement numéro 2018-109 modifiant son plan d'urbanisme et son règlement de zonage afin de déterminer une nouvelle zone de conservation dans la municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel.

MRC des Chenaux, Certificat de conformité du règlement 2018-05-541

La MRC des Chenaux a adopté la résolution numéro 2018-08-159 approuvant le règlement numéro 2018-05-541 concernant les zones de glissement de terrain de la municipalité de Saint-Narcisse, modifiant ainsi le règlement de zonage.

Programme Nouveau Fonds Chantiers Canada-Québec, Volet Fond des petites collectivités en lien avec la relocalisation de la bibliothèque municipale

Madame Claire Pépin, directrice du ministère de la Culture et des communications, nous informe que notre demande d'aide financière déposée pour la relocalisation de notre bibliothèque municipale n'a pas été retenue et que notre dossier sera fermé.

Dépôt du rôle d'évaluation de la firme Servitech, évaluateur agréé

Monsieur Mathieu Guimond, évaluateur agréé de la firme Servitech inc. nous a transmis notre dépôt du rôle d'évaluation foncière pour les années 2019-2020 et 2021, débutant au premier janvier 2019.

Dénonciation de contrat de la compagnie Maskimo inc.

Madame Diane Roux, contrôleur de la compagnie Maskimo inc. nous informe avoir obtenu auprès de l'entrepreneur Eurovia Québec Construction inc., un contrat de fourniture de pierre au montant approximatif de 167 000\$, pour la reconstruction du rang 2 Nord et du rang Ste-Marguerite. (MUTUELLE)

Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ) : offre des protections additionnelles du groupe PMA assurances

Le groupe PMA assurances nous offre la possibilité d'avoir des protections additionnelles à notre police d'assurance dont :

- Tremblement de terre, franchise 10% ou 100 000\$ minimums. La prime annuelle est de 1 313\$.
- Inondation, franchise de 25 000\$ (excepté informatique 10 000\$). La prime annuelle est de 1 313\$.
- Responsabilité civile, surprime pour augmenter la limite de 2 000 000\$ à 3 000 000\$. La prime annuelle est de 586\$.
- Avenant C-21, la prime annuelle est de 1 000\$. Cette protection permet la prise en charge des frais de justice associés à une poursuite de nature criminelle intentée contre l'assuré en vertu de la Loi C-21, jusqu'à concurrence de 100 000\$ par poursuite de 250 000\$ par année.
- Assurance cyberrisques pour se prémunir contre les risques de piratage informatique. La prime annuelle est de 500\$.

RAPPORT D'ACTIVITÉS PAR LES ÉLUS

Depuis la séance régulière du 4 septembre dernier, les élus municipaux ont eu à participer à certaines activités, réunions ou comités. Chacun des élus dresse le bilan de leur participation au cours du dernier mois.

PRISE EN COMMUNICATION DES COMPTES

Monsieur Guy Veillette, maire, demande à l'assemblée de prendre connaissance de la liste des comptes à payer et des comptes payés, laquelle liste est disponible à l'entrée de la salle du Conseil.

PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES COMPTES PRÉSENTÉS

- Monsieur René Quessy demande au conseil si la réparation de notre rouleau compacteur a été effectuée. Monsieur Guy Veillette, maire, informe l'assemblée que nous attendons une réponse de notre assureur, puisqu'un deuxième échantillon d'huile a été recueilli. Madame Mariette Jacob, demande au conseil à quoi consistait la dépense de machine à slush, monsieur Guy Veillette, maire, informe l'assemblée qu'il s'agit d'une machine pour faire des jus glacés qui a été installé au restaurant du terrain de balle et que les profits seront remis au Noël des enfants.

2018-10-03

Adoption des comptes

Il est proposé par monsieur Daniel Bédard,
Appuyé par madame Linda MacCulloch
Et résolu :

QUE les comptes soient adoptés tels que présentés sur les listes annexées à la fin du ou des procès-verbaux du mois d'octobre 2018 et le paiement en est autorisé.

Adoptée à l'unanimité.

2018-10-04

Acceptation de la soumission pour des travaux d'asphaltage du Bas-de-la-Grande-Ligne, dans le cadre du Programme d'Aide à la voirie locale- Volet Projets particuliers d'amélioration, enveloppe pour des projets d'envergure ou supramunicipaux, Dossier no. 00027439-1 (ATTENDU)

ATTENDU que le ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports nous accorde une aide financière maximale de 45 000\$ échelonnée sur trois années budgétaires pour des travaux d'asphaltage;

ATTENDU que la municipalité de Saint-Narcisse désire obtenir les services d'un entrepreneur général dans le domaine du pavage;

ATTENDU que la municipalité a demandé un prix sur invitation à 5 entrepreneurs généraux dans le domaine du pavage;

ATTENDU que les prix soumis à la tonne métrique sans les taxes pour **environ 430 tonnes métriques à raison de 165 kilogrammes par mètre carré** sont de :

- Construction et pavage Portneuf inc. : 111,35\$/t.m.
- Sintra inc. : 131,00\$/t.m.
- Maskimo Construction inc. : 144,69\$/t.m.
- Eurovia Québec Construction inc. : 147,60\$
- Construction et pavage Boisvert : Pas soumissionné

ATTENDU que les travaux consistent à resurfacier quatre tronçons de différente longueur : un de 95 mètres, 60 mètres, 90 mètres et 125 mètres de longueur par 7 mètres de largeur du rang Bas-de-la-Grande-Ligne;

ATTENDU que la soumission soumise par la compagnie Construction et pavage Portneuf inc. est conforme et a le prix, le plus avantageux soit de 111,35\$/t.m., taxes en sus, pour un total d'environ 47 880,50\$, taxes en sus, pour les travaux précités;

À CES CAUSES, il est proposé par madame Nathalie Jacob,
Appuyé par monsieur Gilles Gauthier
Et résolu :

QUE le préambule fait partie de la présente résolution.

QUE le conseil accepte le prix soumis par la compagnie Construction et pavage Portneuf inc. au montant de 111,35\$/t.m., taxes en sus, pour les travaux de resurfaçage du rang Bas-de-la-Grande-Ligne dans le cadre du Programme d'Aide à la voirie locale.

QU'une partie de la somme à payer pour les travaux soit prix à même le fond général.

Adoptée à l'unanimité.

2018-10-05

Offre de contrat du Ministère des Transports du Québec pour le balayage de la chaussée

ATTENDU que depuis plusieurs années le Ministère des Transports du Québec (MTQ) offre aux municipalités qui le désirent de faire elles-mêmes le balayage des routes qui sont à l'entretien du MTQ;

ATTENDU que le MTQ nous offre un montant de 1 001,72\$ pour chacune des années 2019, 2020 et 2021 pour effectuer les travaux de balayage de la chaussée aux endroits situés sur le réseau routier dont l'entretien est à la charge du MTQ, conformément au bordereau joint à l'offre dudit Ministère;

(ATTENDU)

ATTENDU que notre municipalité effectue ces travaux pour le MTQ depuis 2001, en même temps que nous procédons au balayage printanier de nos rues et routes et qu'il est avantageux que toutes les rues soient balayées en même temps ;

À CES CAUSES, il est proposé par monsieur Michel Larivière,
Appuyé par madame Linda MacCulloch
Et résolu :

QUE le Conseil accepte l'offre du Ministère des Transports du Québec (MTQ) pour effectuer les travaux de balayage de la chaussée sur le réseau du MTQ aux endroits décrits au bordereau des quantités transmises par le MTQ, lequel bordereau est annexé à la page 482 du présent procès-verbal pour faire partie de la présente résolution comme s'il était ici au long reproduit ;

QUE le Conseil mandate monsieur Stéphane Bourassa, directeur général, pour signer l'entente de marché avec le MTQ dont l'offre est de 1 001,72\$ pour chacune des années 2019, 2020 et 2021.

Adoptée à l'unanimité.

2018-10-06

Nomination d'un représentant municipal et d'un responsable de la bibliothèque municipale de Saint-Narcisse pour l'année 2019

ATTENDU la convention intervenue entre notre municipalité et le Réseau Biblio du Centre-du-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie (C.Q.L.M.);

ATTENDU que notre municipalité doit nommer deux délégués pour nous représenter à l'assemblée générale annuelle et aux rencontres du Réseau Biblio (C.Q.L.M.), dont l'un est désigné comme représentant du Conseil et l'autre comme responsable de la bibliothèque;

ATTENDU que madame Mireille Paquin n'est plus conseillère municipale, mais a toujours le désir de nous représenter à l'assemblée générale annuelle et aux rencontres du Réseau Biblio (C.Q.L.M.), mais n'aurait pas droit de vote;

ATTENDU que madame Mireille Paquin connaît bien les dossiers en lien avec le Réseau Biblio (C.Q.L.M.) et nous a toujours bien informé des enjeux liés au développement et aux opérations de notre bibliothèque municipale;

À CES CAUSES, il est proposé par madame Nathalie Jacob,
Appuyé par madame Linda MacCulloch
Et résolu:

QUE le Conseil de la municipalité de Saint-Narcisse nomme madame Mireille Paquin, comme représentante de la municipalité de Saint-Narcisse auprès du Réseau Biblio (C.Q.L.M.) et Monsieur Guillaume Landry, responsable de la bibliothèque municipale pour l'année 2019.

Adoptée à l'unanimité.

2018-10-07

Adoption du règlement numéro 2018-09-542 modifiant le règlement numéro 2012-10-490 avec l'ajout de règles après-mandat pour certains postes prévues au code d'éthique et de déontologie des employés municipaux, apportée par le projet de Loi 155

ATTENDU que par le projet de Loi 155, l'article 16.1 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale a été modifié pour obliger les municipalités et MRC à prévoir dans le Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux, des règles « d'après mandat » similaire à celles que l'on retrouve pour les élus; (*Attendu*)

ATTENDU que parmi les nombreuses modifications à différentes Lois concernant les organismes municipaux, il faut noter l'obligation faite aux municipalités et aux MRC de modifier les codes d'éthique (élus et employés), au plus tard le 19 octobre 2018;

ATTENDU qu'un avis public contenant un résumé du projet de règlement a été publié le 11 septembre 2018;

ATTENDU qu'un avis de motion, une présentation et un dépôt du règlement ont été donnés à la séance régulière du conseil le 4 septembre 2018 ;

À CES CAUSES, il est proposé par monsieur Daniel Bédard,
Appuyé par monsieur Michel Larivière
Et résolu :

QUE le règlement portant le numéro 2018-09-542, modifiant le règlement numéro 2012-10-490 avec l'ajout de règles après-mandat pour certains postes prévues au code d'éthique et de déontologie des employés municipaux, soit, et est adopté.

Adoptée à l'unanimité.

2018-10-08

Camp de jour, dépôt de l'état des résultats de la saison estivale et versement de la subvention pour équilibrer le budget 2018

ATTENDU que l'organisation du camp de jour a terminé ses activités estivales le 17 août dernier, le rapport d'activités et le rapport financier étant déposés séance tenante;

ATTENDU que l'organisation du camp de jour a été parrainée par la Commission de Développement Industriel et Commerciale (CDIC) de Saint-Narcisse;

ATTENDU que les dépenses de fonctionnement du camp de jour incluant les sorties, l'achat de matériel et la rémunération des animatrices ont été de l'ordre de 17 490,16\$;

ATTENDU que les revenus liés à ce projet inclus une subvention du programme Emploi Été Canada, les inscriptions et frais d'activités, représente un total de 14 143,00\$;

ATTENDU que pour équilibrer le budget, la municipalité doit investir une somme de 3 347,16\$ pour la saison estivale 2018 à titre de subvention;

À CES CAUSES, il est proposé par monsieur Gilles Gauthier,
Appuyé par madame Nathalie Jacob
Et résolu :

QUE le Conseil autorise le versement d'une subvention au montant de 3 347,16\$ et la remise des inscriptions et frais perçus pour les activités pour un montant de 10 026,00\$, totalisant une remise de 13 373,16\$ pour équilibrer le budget du camp de jour de la saison estivale 2018.

Adoptée à l'unanimité.

(BOURSE)

2018-10-09

Bourse d'études Théodore-Baril / Mary-Trépanier, les lauréats 2018

ATTENDU que les membres du jury, conformément à l'article 7 du règlement portant le numéro 1999-11-353 relatif à la Bourse Théodore-Baril/Mary-Trépanier, recommandent qu'il y ait deux bourses exceptionnellement remises pour l'année 2018 et que ces bourses soient versées à madame Amélie Desaulniers, étudiante à la maîtrise en orthophonie à l'Université Laval et à madame Béatrice Ayotte, étudiante à la maîtrise en psychoéducation à l'Université du Québec de Trois-Rivières ;

ATTENDU que selon le rapport de madame Lauraine Gauthier, membre et représentante du jury de sélection 2 candidates ont le même parcours, mesdames Amélie Desaulniers et Béatrice Ayotte ont satisfait aux exigences décrétées par la réglementation municipale ;

À CES CAUSES, il est proposé par madame Nathalie Jacob,
Appuyé par monsieur Michel Larivière
Et résolu :

QUE le Conseil autorise l'émission d'un chèque au montant de 1 000\$ à madame Amélie Desaulniers, demeurant au 1845, rue Pruneau à Saint-Maurice et un autre du même montant à madame Béatrice Ayotte demeurant au 385, rue Genest à Saint-Narcisse;

QUE le Conseil félicite, mesdames Amélie Desaulniers, fille de madame Chantal Ross, fille de madame Suzanne Mongrain et de monsieur Henri Ross et félicite madame Béatrice Ayotte, fille de madame Lise Déry et de monsieur André Ayotte, tous originaire de Saint-Narcisse, sont les lauréates 2018 de la Bourse Théodore-Baril / Mary-Trépanier;

QUE les membres du Conseil réitèrent leurs sincères remerciements à la fondation de monsieur Marcel Trudel, historien décédé en janvier 2011, pour sa généreuse contribution à la bourse d'études Théodore-Baril / Mary-Trépanier, bourse décernée depuis 1999 à un étudiant ou une étudiante universitaire, ayant des origines narcissoises, afin de lui apporter un soutien financier.

Adoptée à l'unanimité.

2018-10-10

Engagement de monsieur Guillaume Landry comme responsable de la bibliothèque municipale

ATTENDU que madame Louise Lafontaine a quitté son poste au sein de la municipalité à titre de responsable de la bibliothèque, en juin dernier;

ATTENDU que monsieur Stéphane Bourassa, directeur général, madame Mireille Paquin représentante de la municipalité à Réseau Biblio et les personnes bénévoles de la bibliothèque ont réalisé un processus d'embauche afin de cibler la personne qui sera en mesure de réaliser les tâches et fonctions de responsable de la bibliothèque;

ATTENDU que les personnes précitées ont retenu la candidature de monsieur Guillaume Landry, lequel a été sélectionné à la suite des différentes rencontres de candidats;

À CES CAUSES, il est proposé par monsieur Gilles Gauthier,
Appuyé par monsieur Daniel Bédard
Et résolu:

(QUE)

QUE le Conseil municipal de Saint-Narcisse engage monsieur Guillaume Landry à titre de responsable de la bibliothèque, afin que celui-ci succède au départ de madame Louise Lafontaine dans ses fonctions;

QUE monsieur Guillaume Landry sera contractant de la municipalité pour ce poste et que la rémunération sera équivalente à un taux de 15\$/heure pour environ 200 heures de travail par année budgétaire.

QUE le Conseil homologue l'engagement de monsieur Guillaume Landry à titre de contractant, à la date effective du 19 septembre 2018, date du début de la période de probation de 3 mois à la fin de laquelle monsieur Guillaume Landry sera officiellement confirmé dans ses nouvelles fonctions ;

Adoptée à l'unanimité.

2018-10-11

Lecture des compteurs d'eau - ajustement du salaire à madame Claire Déziel

ATTENDU que le montant de 1 969,45\$ déjà versés à madame Claire Déziel pour l'année 2018, était basé sur une indexation de 3% du montant versé en 2017, auquel un ajustement avait été révisé pour indexer en fonction du nombre de compteurs;

ATTENDU que pour l'année 2017, après réajustement du taux par compteur, madame Claire Déziel a été payée 3,33\$ pour 586 compteurs lus pour un total de 1951,38\$;

ATTENDU que pour l'année 2018, madame Claire Déziel a lu 588 compteurs d'eau à un taux de 3,43\$/compteur indexation de 3% inclus;

ATTENDU que le total du montant payé à madame Claire Déziel pour l'année 2018 aurait dû être de 2016,78\$, au lieu de 1969,45\$;

À CES CAUSES, il est proposé par monsieur Michel Larivière,
Appuyé par monsieur Daniel Bédard
Et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE le Conseil accorde un montant de 47,33\$, à madame Claire Déziel, représentant la somme due pour corriger le montant déjà versé pour l'année 2018.

Adoptée à l'unanimité.

2018-10-12

Moisson Mauricie/Centre-du-Québec, campagne annuelle de financement 2018

ATTENDU la réception d'une lettre signée par monsieur Jean Pellerin, président du conseil d'administration et monsieur Stéphane Beaulac, porte-parole de Moisson Mauricie/Centre-du-Québec, afin que la municipalité contribue financièrement à leur campagne annuelle de financement ;

ATTENDU que Moisson Mauricie/Centre-du-Québec vient en aide à près de 29 000 personnes par mois pour leurs besoins alimentaires et que cet organisme soutient les banques alimentaires de 71 organismes accrédités;

(ATTENDU)

ATTENDU que Moisson Mauricie/Centre-du-Québec distribue des denrées à notre Centre d'Action Bénévole qui les redistribue dans les 9 municipalités du secteur des Chenaux, en bonifiant le panier de provisions dans le cadre de leur banque alimentaire;

ATTENDU qu'il y a lieu d'appuyer financièrement la banque alimentaire de notre Centre d'Action Bénévole;

À CES CAUSES, il est proposé par madame Nathalie Jacob,
Appuyé par monsieur Gilles Gauthier
Et résolu :

QUE le Conseil de la Corporation Municipale de Saint-Narcisse accepte de verser un montant de 250\$ à Moisson Mauricie/Centre-du-Québec pour leur campagne annuelle de financement 2018.

Adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

- Madame Mariette Jacob, demande au conseil s'il sera possible en 2019 de transférer la silhouette du Curé Panneton et si le montant pour l'utilisation du local de la société d'histoire restera à 100\$. Monsieur Guy Veillette, maire, informe l'assemblée que la silhouette doit être installée à proximité du signal WiFi et pour ce qui est des frais d'utilisation de leur nouveau local, il n'y aura pas d'augmentation excessive. Madame Micheline Thibault, demande à l'assemblée s'il y a un règlement pour interdire les camions lourds dans les secteurs résidentiels. Monsieur Guy Veillette, maire, informe l'assemblée que le règlement interdit le passage des camions lourds pour l'utilisation d'un chemin résidentiel comme raccourci, mais pas lorsqu'il y a arrêt à leur résidence ou pour une livraison locale. Monsieur Clément Adam, informe l'assemblée qu'il y a beaucoup de circulation automobile et moto derrière l'école le vendredi soir entre 21h00 et 1h00.

2018-10-13

Clôture de l'assemblée

ATTENDU que l'ordre du jour est épuisé ;

À CES CAUSES, il est proposé par monsieur Daniel Bédard,
Appuyé par madame Linda MacCulloch
Et résolu :

La clôture de l'assemblée à 20h32.

Adoptée à l'unanimité.

M. Guy Veillette, maire

M. Stéphane Bourassa,
Directeur général